

Depuis la création du premier timbre, denombreux types de papier ont été utilisés pour recevoir l'impression graphique qui donnera à la vignette son aspect définitif.

On connaît bien les appellations qualifiant les papiers : épais, mince, vergé, côtelé, couché, teinté, filigrané, avec fils de soie... qui figurent dans les catalogues.

Le type de papier est souvent choisi en fonction du procédé d'impression. Par exemple, l'Atelier du Timbre de Belgique faisait usage de papiers différents selon qu'il s'agissait de typographie, d'héliogravure, de taille-douce ou des précédents combinés. Inévitablement, et couramment, il se produisait des erreurs dans le choix du papier et certains timbres existent ainsi en plusieurs variétés.

il arrive aussi qu'un épuisement de stock oblige l'imprimeur à changer de papier. Certains timbres courants, imprimés pendant plusieurs années, voient se modifier leur papier pour des raisons techniques de commodité ou de disponibilité. Exemple du N° 6 (Médaillon 10 c) de Belgique imprimé de 1851 à 1857 successivement sur papier : parchemin, moyen, côtelé, épais, cotonneux, mince.

Ces variétés involontaires ou non, font la joie des spécialistes qui les recherchent. L'étude du papier permet bien souvent, à défaut d'une oblitération à date, de déterminer l'époque d'impression du timbre. (Les feuilles datées facilitent la détermination de la nature du papier).

Un collectionneur normal pourrait se désintéresser des variétés d'un timbre imprimé sur différents papiers, en dehors de leur valeur esthétique ou thématique. Mais certains timbres, se retrouvant en variété rare de papier, voient leur valeur atteindre des proportions qui nous laissent rêveurs et... légèrement avides quand ils sont absents de notre collection.

Sont bien connus le 60 c Lion héraldique de 1966 dont la cote passe de 150 F en papier phosphorescent à 30.000 F en papier normal (erreur) et les touristiques Spontin et Ypres de 1967 dont la cote grimpe de 8 F (normal) à 7.500 F (phosphorescent).

Reprenons notre étude des papiers.

C'est en 1966 qu'apparaissent en Belgique certains timbres à papier phosphorescent destinés à permettre une reconnaissance de position du timbre dans les dispositifs mécanisés d'oblitération.

Dions quelques mots de la PHOSPHORESCENCE :

C'est un phénomène de rémanence lumineuse, la plupart du temps à couleur jaunâtre. Autrement dit, une substance phosphorescente, préalablement éclairée, puis examinée dans l'obscurité aussitôt après la coupure de la source de lumière, réémet un faible rayonnement visible pendant un certain temps.

En ce qui concerne les timbres, cette rémanence s'affaiblit rapidement et devient peu perceptible après quelques secondes. Quoiqu'une lampe ordinaire puisse être utilisée pour réaliser l'expérience, c'est une lampe à UV, dont le rayonnement est très actinique, qui excite au mieux la phosphorescence. Celle-ci est alors bien mise en évidence si le papier ou l'encre du timbre ne sont pas fluorescents.

Exemple : les Touristiques de 1966 se distinguent parfaitement sous UV.

(suite de la page 3)

Dans certains pays, en France notamment, des timbres sont munis de bandes phosphorescentes appliquées par surcharge à l'aide d'une encre peu visible en lumière normale. Ces encres ne possèdent pas la stabilité des papiers phosphorescents et peuvent d'ailleurs se dissoudre dans des solvants.

Nous venons de parler de timbres à papier ou encre fluorescents.

La fluorescence est, comme la phosphorescence, excitée par un rayonnement UV et provoque une réémission de lumière de couleurs variées, indépendantes des couleurs propres du timbre. Mais cette réémission cesse aussitôt qu'on soustrait le timbre de l'action des UV. Il n'y a pas de rémanence.

C'est ce qui différencie Phosphorescence de Fluorescence.

On trouve quelques timbres belges dont l'encre est fluorescente : N° 443, N° 528 et N° 768.

Phénomène normal dû à la présence d'un pigment spécial dans l'encre rouge utilisée. Des billets de banque (100, 1000, 5000^{fr}) sont ornés de motifs imprimés avec encre fluorescente. Des marques postales sont également apposées avec cette sorte d'encre.

C'est à partir de 1955, et plus fréquemment depuis 1959, que les papiers des timbres belges présentent une fluorescence bleuâtre qui, depuis 1962, est devenue plus intense.

A l'étranger, on note aussi une évolution dans la fluorescence des timbres nouveaux ou antérieurs réimprimés. Exemples : timbres d'Allemagne à forte fluorescence jaune-or, d'Italie à fluorescence en couleurs variées ...

Cette fluorescence visible au verso, au recto ou sur les 2 faces provient de la présence de pigments ou d'agents de blanchiment ou éventuellement de matières synthétiques dans le papier ou à sa surface.

Apparaît ensuite en 1976 en Belgique le papier polyvalent ainsi appelé parce que capable de remplacer les papiers hélio, taille-douce et combinés.

Ce papier présente une fluorescence bleuâtre assez vive (BF 49) qui s'atténue fortement par lavage. Un tel timbre, lavé puis éventuellement regommé ou réutilisé comme neuf, se reconnaît aisément. La dominante de ces timbres lavés est jaunâtre en lumière naturelle et si, de surcroît, le timbre est phosphorescent de nature, la phosphorescence est différente (plus jaune) sous UV.

Le dernier papier en date (1962) est le "typo gomme sèche" dont le papier est bleuté au verso (non la gomme). Il a été jugé mieux adapté à l'impression par typographie (*Lion héraldique* nouveau type). Sa fluorescence est semblable à celle des polyvalents.

L'usage du papier polyvalent semble se généraliser et, toujours pour des raisons techniques, certains timbres polyvalents sont en même temps phosphorescents.

Ces derniers conservent au verso la fluorescence bleuâtre habituelle sous UV mais le recto apparaît très lumineux et presque blanc, ce qui les distingue des phosphorescents sur papier normal.

Les timbres courants de Belgique ont vu leur nombre se multiplier au gré des modifications des tarifs postaux mais aussi des nouveaux types de papier lors des réémissions.

La série *Elström*, sans compter les timbres de service, compte une trentaine de valeurs dont environ la moitié fut réimprimée sur papier polyvalent. Dans la série *Lion héraldique* nouveau type, on trouve 2 ou 3 types de papier (normal, polyvalent, typo) pour une même valeur faciale.

Régulièrement, l'Atelier du Timbre annonce la reconversion de types courants en polyvalents ou typos et le collectionneur sérieux s'approvisionne sans rechigner tout en espérant que les "typo" actuels conserveront leur dos bleu !

Comme nous nous limitons ici au seul aspect technique du problème, nous éviterons de nous étendre sur cette prolifération de matière pour collectionneurs taillables et corvéables à merci.

Signalons toutefois que des timbres "typo", à cause de la faible porosité de leur papier, ne sont pas oblitérés indélébilement par certaines encres, lesquelles peuvent s'enlever par lavage. Alors ? On change le papier ou les encres ?
